



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-744 POUR LA TARIFICATION DU SERVICE DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2025, le règlement numéro 2025-744 pour la tarification du service de collecte des matières résiduelles.

Le but de ce règlement est d'intégrer l'arrivée du bac bleu en remplacement du bac vert et de confirmer sa gratuité.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 5 mars 2025.

Lucie Bourque

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

#### **Certificat de publication**

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 5 mars 2025, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5 mars 2025.

Lucie Bourque,

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe